

L'ESS AU CŒUR
DES TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUE
& SOLIDAIRE



*La voix de celles et ceux qui font
l'Économie Sociale et Solidaire*

ESS France formule pour l'élection présidentielle six grandes orientations pour faire entendre ce que l'ESS peut apporter à l'économie de la France autour d'enjeux clés pour notre République : pratique de la démocratie, transition écologique, soutien des jeunes, transformation de notre économie... La concordance entre la présidence française de l'Union européenne et l'élection présidentielle pourrait favoriser un élan inédit pour l'ESS française si les pouvoirs publics décidaient de s'appuyer sur elle pour contribuer à la nécessaire transformation de notre économie.

Faire de l'ESS un accélérateur des transitions dans l'ensemble des secteurs pour les cinq prochaines années.

Avec ces six orientations, nous ne cherchons pas à écrire le plan d'action pour l'économie sociale de la France pour les cinq prochaines années. Il devra être beaucoup plus ambitieux puisque décliné secteurs d'activité par secteur d'activité, à partir de ce que l'ESS apporte à la solidarité, au tourisme, à la mobilité, à l'industrie, à la culture, à la revitalisation des territoires ruraux... Par ces propositions, nous souhaitons marquer la possibilité ouverte par l'ESS d'être un levier sur l'ensemble des champs qu'elle est en mesure de couvrir ou même de défricher.

Parce qu'elles sont animées par les parties prenantes qui les composent, les entreprises de l'ESS permettent de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens sur leur quotidien, sur leurs besoins et plus largement sur l'économie de notre pays. En donnant à l'ESS les moyens de faire à nouveau des choses plus grandes que ce qu'elle est, nous contribuerons à la construction d'une économie à la fois plus résiliente et au soutien d'une transformation profonde de son modèle de penser et de faire. C'est le sens de nos raisons d'agir pour une République sociale et solidaire, et la condition et notre engagement pour assurer la poursuite du progrès dans toutes ses dimensions, économique, sociale, démocratique, citoyenne et écologique.

Redonner à l'entreprise française un réel rôle dans la transition de notre économie via la création d'un fonds de conversion.

En menant un plaidoyer pour l'économie sociale et solidaire, nous lançons un appel, celui de faire de l'entreprise un espace de vitalité démocratique, connecté aux enjeux de territoires, fort d'innovation et où peut se conduire une transformation profonde de notre production et de notre économie.



Jérôme SADDIER
Président d'ESS France

De manière générale, et donc au-delà de l'ESS, l'entreprise est confrontée à de nombreuses injonctions parfois contradictoires : sociales, économiques, normatives, écologiques... Elle ne pourra les concilier qu'en changeant la façon même dont elle arbitre les décisions en son sein. Nous ne pouvons plus nous permettre que la lucrativité l'emporte dès qu'elle est confronté à un arbitrage avec des enjeux de responsabilité environnementale ou sociale. La loi Pacte ou encore le développement de l'impact montrent la dynamique qui s'opère et l'exigence que portent les citoyens et les consommateurs.

Il faut aller plus loin, hybrider nos modèles, et ne pas s'arrêter aux bonnes intentions, mais inscrire les enjeux sociaux et solidaires au cœur de la raison d'agir de l'entreprise.

Nous proposons deux leviers :

- Promouvoir un mode de gouvernance ne reposant pas sur un seul dirigeant, mais qui soit partagé pour « faire rentrer la société dans l'entreprise », et assurer qu'une diversité d'intérêts soient portés dans les instances de décision stratégique (local, territoire, écologique, social...).
- Organiser un encadrement de la lucrativité permettant de garantir que la majorité des excédents doit être réinvestie au service du développement, de la pérennité et de l'engagement de l'entreprise.

Ce modèle, l'économie sociale et solidaire, n'est pas un projet utopique. Elle existe depuis plus d'un siècle, ayant fait ses preuves dans des secteurs clés de l'économie comme la santé, l'agriculture, l'alimentation, le commerce, l'industrie, la mobilité, et même l'énergie !

Par la création d'un fonds de conversion de l'économie qui serait abondé de fonds publics et privés, dédié à la transformation des modèles entrepreneuriaux (industriel, gouvernance, production), en lien avec l'aménagement du territoire, l'évolution des compétences et la relocalisation de la production, nous souhaitons permettre à toutes les entreprises qui le souhaitent d'aller au bout de leur responsabilité et d'intégrer l'économie sociale et solidaire, ainsi que la loi de 2014 l'a permis.

Notre pays se trouve actuellement confronté à une situation économique, sociale et géopolitique inédite. Il y a du neuf à construire, de l'espoir à donner, une confiance à restaurer. L'ESS est un acteur de la réconciliation collective et d'une prospérité partagée. Plus que jamais, elle est au cœur de la République.

Sommaire



P. 4 INTRODUCTION

ESS France - Carte d'identité

P. 6 ORIENTATION 1

Placer l'ESS au plus haut niveau et en transversalité de l'action publique

P. 9 ORIENTATION 2

Se redonner les moyens de la Démocratie

P. 12 ORIENTATION 3

Favoriser la conversion de l'économie vers l'ESS

P. 16 ORIENTATION 4

Pour un pouvoir de vivre du plus grand nombre

P. 19 ORIENTATION 5

Engager une transition écologique qui soit sociale et solidaire !

P. 25 ORIENTATION 5

Affirmer la portée européenne et internationale de l'ESS



ESS FRANCE

ESS France est la voix de référence de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle fédère les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que les Chambres Régionales de l'ESS, et toute autre personne morale, de type fédération, réseau, collectif ou regroupement de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités. **Depuis les territoires, jusqu'à l'échelle européenne et internationale, ESS France souhaite contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire** dans toutes ses dimensions.

ESS France existe depuis une vingtaine d'années et bénéficie depuis la loi du 31 juillet 2014 d'un agrément la reconnaissant comme **structure représentative de l'ESS à l'échelle nationale.**

Les membres d'ESS France

Les membres d'ESS France sont regroupés en 4 collèges. Le Collège 1 est composé des **organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire**, y compris les sociétés commerciales mentionnées au 2° du II de l'article 1er de la loi relative à l'économie sociale et solidaire à savoir (dans leur forme présente à la date d'adoption des présents statuts). Le Collège 2 regroupe les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire**, à savoir une CRESS par région administrative, ainsi que stipulé dans la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, tant en métropole que dans les départements et collectivités d'outre-mer et qui ont adopté le statut de CRESS conformément à l'article 6 de ladite loi. Le Collège 3 regroupe des **membres actifs** c'est-à-dire toute autre personne morale, de type **fédération, réseau, collectif** ou **regroupement de niveau national**, qui participe à la promotion de l'économie sociale et solidaire et à la défense des intérêts des acteurs de l'économie sociale et solidaire quel que soit leur secteur d'activité et qui souhaite s'investir dans les activités de l'association. Enfin, le Collège 4 rassemble des **membres associés** : il s'agit des personnes morales ou physiques qui partagent les valeurs défendues par l'association.



Carte d'identité d'ESS France

ESS FRANCE, TÊTE DE RÉSEAU DE L'ESS

Toutes les structures de l'ESS représentées



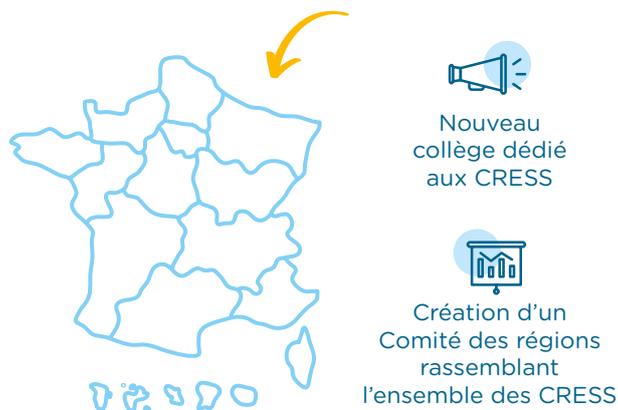
L'ESS, implantée dans l'ensemble des secteurs d'activité



LES 4 COLLÈGES



UNE PLACE PLUS GRANDE AUX TERRITOIRES



UNE ATTENTION À LA DÉMOCRATIE ET AU RENOUVELLEMENT



Engagée pour les ODD

contact@ess-france.org
www.ess-france.org

Placer l'ESS au plus haut niveau et en transversalité de l'action publique

NOS RAISONS D'AGIR

PRÉAMBULE • Parce qu'elle sait aussi se projeter dans l'avenir et innover, l'ESS doit contribuer de manière renouvelée à l'élaboration de l'intérêt général dans un contexte marqué par l'âge de l'anthropocène, les effets de crises cycliques ou structurelles, les mutations écologiques, économiques et sociales profondes, les fragilités de la démocratie, les bouleversements technologiques et géopolitiques, les transitions démographiques et les insuffisances des politiques publiques. A ce titre, elle doit prendre toute sa place dans la définition et la mise en œuvre de politiques macro-économiques.

En proclamant que le temps est venu de la "République de l'ESS", comme nos organisations, mouvements et entreprises le font depuis près de deux siècles, nous voulons non seulement réaffirmer que nous portons un projet de société ancré dans la promesse républicaine et le contrat social passé entre citoyens, mais aussi revendiquer notre rôle dans le ressourcement d'une République qui permet d'assurer les nécessaires transitions. L'ESS ne s'érige pas en "contre-société", elle assume sa place au sein de la vie politique, économique et sociale du pays et des enjeux que nous devons relever collectivement.

En effet, nos réalisations, dans leurs formes et leurs finalités les plus diverses, contribuent à la réalisation d'un progrès partagé entre les humains et en harmonie avec le vivant, au moyen de l'engagement collectif garantissant la conciliation de l'économie et de la citoyenneté. Elles s'emploient à mettre à portée de toutes et tous des lieux d'action, de délibération et de décision collectifs et démocratiques permettant de se protéger de l'incertitude et de l'arbitraire. En cela, elles ouvrent également un nouvel horizon, à toutes et tous et d'abord aux plus jeunes d'entre nous, en permettant la symbiose des activités humaines avec leur écosystème.

LES CHIFFRES CLÉS

1981

PREMIÈRE DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE À L'ESS

SECRÉTAIRE D'ÉTAT PLACÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE
DOTÉ DE

20

MILLIONS D'EUROS

LA LOI DU

31 juillet 2014

PREMIÈRE LOI DÉDIÉE À L'ESS

Avec l'adoption de la loi relative à l'ESS en 2014, sous l'impulsion du ministère de l'Économie et des Finances, celle-ci bénéficie d'une reconnaissance étendue et d'un écosystème plus favorable à son développement. Ce rattachement ministériel avait notamment permis de contribuer à une meilleure compréhension des spécificités légitimes de nos modèles économiques et entrepreneuriaux. Le repositionnement de l'ESS au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, après un passage au ministère de la Transition Écologique et Solidaire, nous a permis de mieux articuler les besoins des acteurs de l'ESS et le cadre transversal porté par Bercy.

Dans le prochain quinquennat, il est attendu que l'ESS puisse bénéficier d'une représentation politique au plus haut niveau de l'exécutif, placée dans une position transversale aux différents secteurs d'activité, relevant des compétences économiques et permettant un suivi réglementaire et technique de l'ESS.

NOS PROPOSITIONS

1 **Nommer un ministre de plein droit ou un ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**

L'ESS exerce en effet ses activités de production de biens et de services dans des secteurs extrêmement divers, et l'interlocution dont nous avons besoin au niveau gouvernemental se caractérise souvent par la nature de nos activités, ou plus simplement résulte d'un traitement de droit commun. Mais l'ensemble des organisations fédérées au sein de l'ESS considère comme indispensable le fait de disposer d'un point d'appui gouvernemental identifié et pérenne permettant de traiter les sujets qui sont communs à toute l'ESS et ayant :

- La capacité de participation au Conseil des ministres
- Une interlocution directe avec le ministre de l'Économie
- Un cadre rassemblant les grands ensembles des politiques publiques dédiées directement ou indirectement à l'ESS
- Une forte augmentation du budget des politiques publiques dédiées transversalement à l'ESS qui se situe aujourd'hui autour de 20 millions d'euros.

2 **Instaurer une représentation permanente des enjeux de l'ESS au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)**

Afin de garantir la conduite interministérielle ainsi que l'organisation du travail gouvernemental autour de l'ESS, l'identification d'un référent ESS au sein du Secrétariat Général du Gouvernement serait souhaitable.

3 **Consolider une administration dédiée à l'ESS au sein de Bercy et installer un référent ESS dans toutes les administrations ministérielles**

L'ESS bénéficie aujourd'hui d'un bureau au sein de la Direction Générale du Trésor composé de moins de dix ETP afin de faire le suivi des politiques publiques économiques dédiées à l'ESS (PTCE, liste des entreprises de l'ESS, ESUS etc.). Garantir un suivi des enjeux ESS sur l'ensemble des sujets nécessite un renforcement des moyens dédiés à l'administration de l'ESS.

L'ESS est par nature multisectorielle, et les acteurs sont concernés à leur échelle par des politiques publiques qui leur sont propres (transport, tourisme, jeunesse, environnement, santé, etc.). Afin d'assurer un suivi transversal des dispositifs et un déploiement sectoriel, il est proposé la nomination de référents ESS au sein de chaque administration centrale, animées régulièrement de manière interministérielle.

4 Doter chaque préfecture de région d'un ETP dédié à l'ESS pour assurer le rôle de « correspondant régional à l'ESS »

Depuis la loi NOTRe, la compétence du développement de l'ESS est confiée aux régions et s'articule avec les compétences économiques des départements et des EPCI. Afin d'assurer la continuité des politiques publiques, il existe au sein de chaque préfecture de région un référent ESS dont le temps dédié varie en fonction des territoires.

La stabilisation d'un équivalent temps plein dédié au sein de chaque préfecture de région, afin de suivre les travaux des DREETS concernant l'ESS ainsi que d'assurer le dialogue avec les Chambres Régionales de l'ESS (notamment pour l'organisation des conférences régionales de l'ESS) est incontournable.

5 Confier au CESE une évaluation de la loi du 31 juillet 2014 et les moyens qui sont à sa disposition

Pour les 10 ans de la loi de 2014, le CESE pourrait se voir confier une mission d'évaluation permettant d'interroger le bilan de l'institutionnalisation des politiques publiques liées à l'ESS, ainsi que de définir des perspectives en matière de mise en œuvre et de moyens dédiés.



Se redonner les moyens de la Démocratie



NOS RAISONS D'AGIR

PRÉAMBULE • « L'ESS est au cœur du contrat social et de l'idéal républicain. Avec ses associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises, toutes engagées pour la citoyenneté économique et sociale, elle contribue chaque jour à faire vivre sa promesse en donnant corps à la souveraineté des citoyens et de leurs représentants élus et à l'émancipation du peuple. Elle assure sa part de production de biens et de services, elle contribue à la solidarité, à la cohésion sociale et territoriale, elle innove et elle expérimente, elle éduque à la citoyenneté par l'engagement et irrigue l'esprit démocratique.

Elle constitue en cela une authentique "économie populaire". »

Dans un contexte économique, social et environnemental marqué par des ruptures de confiance à l'égard des institutions et des remises en cause de nos modèles de développement, les citoyens souhaitent plus que jamais être partie prenante de la décision publique.

La consultation de la société civile organisée sur les politiques qui les concernent et, plus largement, des citoyens est aujourd'hui un impératif et une aspiration partagée. Il ne s'agit pas d'opposer démocratie représentative et démocratie participative mais de renforcer leur complémentarité.

L'inscription dans le Préambule de la Constitution de la charte de l'environnement, et du droit qu'elle instaure pour toute personne « de participer à l'élaboration des politiques publiques ayant une incidence sur l'environnement » a été un premier pas vers cette reconnaissance de la participation citoyenne. Cette démarche doit être à la fois approfondie et élargie aux différents champs des politiques publiques et à leurs différents niveaux de mise en œuvre et s'accompagner de la mise en place de moyens et de cadres de référence.

LES CHIFFRES CLÉS

150

CITOYENS TIRÉS AU SORT ONT PARTICIPÉ À L'INITIATIVE INÉDITE DE LA CONFÉRENCE CITOYENNE POUR LE CLIMAT

22

MILLIONS DE FRANÇAIS SONT ENGAGÉS DANS DES ACTIONS BÉNÉVOLES

SELON UNE ÉTUDE OPINION WAY DU 21 JANVIER 2019 :

73%

DES FRANÇAIS SE DÉCLARENT FAVORABLES À UN RÉFÉRENDUM À L'INITIATIVE DES CITOYENS À PARTIR DE 700 000 SIGNATURES

Par ailleurs, le cadre juridique à la consultation des corps intermédiaires à la décision publique existe – que ce soit la consultation pour avis de hautes instances d'experts ou le dialogue social. Cependant, il peut être fait le constat que rarement il est tenu compte des avis émis dans le processus d'amélioration des textes législatifs ou réglementaires. Il serait donc nécessaire de mieux considérer la place, le rôle et l'expertise des corps intermédiaires dans le processus législatif.



NOS PROPOSITIONS

1 Renforcer la participation des citoyens à la décision publique

La reconnaissance légale de la co-construction de la politique publique apparaît avec les lois relatives à la politique de la ville (février 2014), à l'ESS (juillet 2014) et à l'Égalité et la Citoyenneté (janvier 2017). Au plan national comme au plan local, il existe bien plusieurs instances de co-construction réunissant acteurs et décideurs publics. Toutefois, il serait nécessaire de systématiser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques, notamment par le dialogue avec les corps intermédiaires.

CONCRÈTEMENT :

- Renforcer le rôle des instances consultatives de l'ESS à l'échelle nationale et régionale
- Renforcer le rôle du CESE et des CESER
- En lien avec le Pacte du pouvoir de vivre, évaluer toutes nouvelles lois et politiques publiques au regard de leurs conséquences sur les 10% les plus démunis
- Favoriser la participation directe des citoyens en soutenant les différentes formes de participation : budget participatif, référendum des initiatives citoyennes, pétitions, comités de développement locaux, etc.

2 Soutenir les initiatives et les expérimentations citoyennes

Depuis plusieurs années, les modes d'engagement se multiplient et varient dans leurs formes. Elles se développent spontanément sur des sujets du quotidien, à l'échelle d'un quartier (construction d'une AMAP, jardin partagé, aide scolaire, etc.), en mobilisant sur des sujets d'intérêt citoyen, en permettant de développer des actions collectives. Plus de 22 millions de Français s'engagent, et s'impliquent pour changer les choses. Ces initiatives sont la traduction directe d'une vitalité démocratique et méritent d'être reconnues et soutenues. Pérenniser ces dynamiques, leur permettre de se structurer dans le temps long, et trouver des réponses collectives et durables est l'un des défis qui participent directement à la revitalisation de notre République.

CONCRÈTEMENT :

- Création d'un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne doté annuellement de 1% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative en vue d'une promotion des droits des habitants. Cette proposition reprend celle formulée par Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache dans leur rapport de 2013 afin de soutenir « toute initiative citoyenne contribuant au débat public sur des enjeux d'intérêt commun (et non sur la base de l'intérêt d'un groupe) posés à l'échelle locale comme nationale. Il ne contribuera pas au financement de projets de services ou d'actions et d'animations sociales. L'objectif est de soutenir la prise de parole citoyenne pour sa contribution au débat démocratique, de permettre que se structure la parole de ceux qui ne l'ont pas, et d'ouvrir ainsi sur une construction conflictuelle de l'intérêt général ».
- Garantir une protection de la liberté associative par un régime de sanctions pénales face aux procédures bâillonnées qui leur sont intentées pour intimider, limiter la liberté d'expression, et dissuader de s'exprimer dans des débats publics.
- Faire vivre un véritable droit à l'expérimentation citoyenne.

3 Valoriser le principe d'engagement des individus et de la gouvernance démocratique

Au cœur du projet de l'économie sociale et solidaire (ESS), la démocratie est à la fois une caractéristique statutaire et un ensemble de pratiques voire, parfois, un but. À divers degrés, elle irrigue la gouvernance des organisations, c'est-à-dire la manière dont les processus de décisions et les responsabilités sont distribués. A titre individuel, l'expérience d'engagement est un levier d'émancipation et créateur de lien social et de fraternité. En France, 1 citoyen sur 2 est membre d'une association. Pourtant, force est de constater que les vertus de la gouvernance démocratique sont largement méconnues, valorisées et enseignées.

De la sensibilisation à l'engagement, à sa facilitation aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics jouent un rôle pour concourir au développement d'une véritable société de l'engagement, et à la reconnaissance de la place de l'engagement citoyen. Rendre visible tout l'apport de l'engagement et faire de son essor un enjeu transversal des politiques publiques sont des vecteurs pour construire une société plus solidaire.

CONCRÈTEMENT :

- En lien notamment avec le Pacte du pouvoir de vivre : construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre un engagement tout au long de la vie
- Donner les moyens à tous les jeunes qui le souhaitent de pouvoir faire un Service civique
- Reconnaître et protéger un « droit à l'engagement » en articulation avec le travail
- Enseignement du principe de gouvernance démocratique et de coopération dès l'école avec la généralisation et la systématisation dans les programmes scolaires et universitaires de modules dédiés à l'ESS ainsi que de projets encadrés de création d'initiatives de l'ESS (ex : dispositif Mon ESS à l'École porté nationalement par L'ESPER)

4 Renforcer le principe de redevabilité de l'action publique

La redevabilité est un principe de bonne conduite de l'action publique et une condition de l'exercice démocratique. L'État a trop souvent décidé seul, le « quoi qu'il en coûte » pendant la crise sanitaire en aura été une illustration marquante. Derrière le principe de redevabilité, les attentes sont fortes en matière : de transparence, de contrôle et d'évaluation de l'action publique. Pour chacune, un travail doit être fait en lien avec les instances de représentation de la société civile organisée.

CONCRÈTEMENT :

- Améliorer la prise en compte des rapports et avis des instances consultatives obligatoires et les doter des moyens suffisants pour fonctionner
- Assortir les aides publiques (directes mais également et surtout indirectes) aux entreprises d'une conditionnalité allant dans le sens de l'intérêt général, et de la recherche de l'impact social et environnemental
- Rénover les « actions de groupe » (ou « class action ») pour les rendre véritablement opérationnelles. Lancées en 2014, ces actions sont limitées par des procédures trop lourdes, un périmètre thématique restreint, et une liste des associations pouvant ester en justice limitative

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les propositions du Mouvement Associatif

Les propositions du Pacte du pouvoir de vivre

Les propositions du CESE et de la commission temporaire « Participation démocratique »

Les propositions de la coalition générosité en lien avec le Mouvement Associatif et le Centre Français des fonds et fondations

Favoriser la conversion de l'économie vers l'ESS

NOS RAISONS D'AGIR

ARTICLE 1 • Nous privilégions la propriété ou la dimension collective des biens construits et mis en commun et leur préservation pour le long terme. Nos organisations à but non lucratif ou appliquant des principes de lucrativité limitée assurent la production de biens et de services d'utilité sociale dans un but autre que le profit, avec un juste partage de la valeur, la constitution de réserves impartageables, ainsi qu'une gouvernance démocratique, inclusive et participative, ouverte à toutes les parties prenantes.

ARTICLE 2 • Nous recherchons et affirmons des finalités d'intérêt collectif ou général, une valeur sociale dont les effets sont mesurables sur l'ensemble des parties prenantes, dans les activités de solidarité, d'éducation, de production, de consommation, de distribution, de services ou de financement.

ARTICLE 3 • Par nos initiatives économiques, éducatives, culturelles et participatives, nous soutenons l'émancipation individuelle et collective des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

LES CHIFFRES CLÉS

PLUS DE

50000

ENTREPRISES LIQUIDÉES PAR AN
(AVANT MÊME LA CRISE DU COVID-19)

ENVIRON

30

MILLIARDS D'ACTIFS
DÉTENUS PAR DES FONDATIONS
OU FONDS DE DOTATION

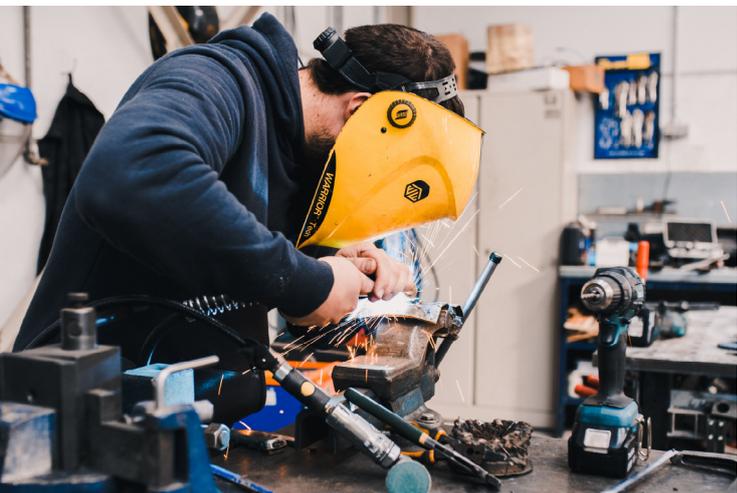
1 emploi sur 7

DANS LE SECTEUR PRIVÉ EST DE L'ESS

L'ESS est une économie ancienne et ancrée dans la réalité de nos territoires. Elle représente une part importante de secteurs essentiels à la vie économique et sociale du pays (culture, sport, santé, sanitaire et social, assurance, etc.). Elle représente en France, un emploi sur sept du secteur privé. L'économie sociale et solidaire propose une voie économique qui cherche à réconcilier une performance économique avec les enjeux sociaux et écologiques. Elle propose un modèle où l'entreprise est partie prenante des transitions écologiques et solidaires et non un frein.

« ESSiser » l'économie française est possible et souhaitable.

Cela permettrait de renforcer la participation des citoyens à l'appareil productif français, de renforcer la relocalisation d'activités par des emplois et des outils de production ancrés dans les territoires et de garantir une gouvernance partagée et un réinvestissement des excédents au sein de l'entreprise.



NOS PROPOSITIONS

1 **Création d'un dispositif public d'appui à la création d'entreprise dans le cadre des missions légales des CRESS**

Il n'existe pas de politique publique nationale dédiée à la création d'entreprise dans l'ESS aujourd'hui. Pourtant les attentes sont fortes en ce sens chez les jeunes qui veulent travailler dans des entreprises locales et responsables qui s'engagent sur les enjeux de société (sondage BVA – fondation Jean Jaurès pour la MACIF). Les porteurs de projet, sauf à connaître déjà les possibilités offertes par l'ESS, ne possèdent que de très peu d'information à l'échelle des territoires sur les structures en capacité de les accompagner dans les démarches de création d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Ils doivent passer par les chambres consulaires qui n'ont pas l'expertise spécifique pour répondre à leurs attentes. Il s'agit donc de renforcer les moyens des CRESS, dans le cadre du déploiement de leur mission d'« appui à la création, au développement et au maintien des entreprises » par la loi du 31 juillet 2014, pour contribuer avec leurs réseaux membres et leurs partenaires à la visibilité et à l'accessibilité de l'accompagnement à la création d'entreprise de l'ESS.

CONCRÈTEMENT :

Créer un Dispositif public d'appui à la création d'entreprise sociale et solidaire confié aux Chambres Régionales de l'ESS permettant :

- D'accueillir et d'informer les porteurs de projets dans leur parcours de création d'entreprise en ESS après la réalisation d'un diagnostic spécifique
- D'orienter les porteurs de projets dans l'écosystème de développement adéquat en fonction de la phase de développement, de leur statut, de leur secteur ou encore de leur territoire
- D'accompagner les porteurs de projets dans le cadre de l'enregistrement et le suivi administratif
- De consolider et suivre les données INSEE avec de l'information qualifiée dès la création d'entreprise

Ce dispositif permettrait d'accompagner les premières étapes depuis la conception jusqu'à la stabilisation et la mise en œuvre du projet entrepreneurial au sein de la forme de l'ESS la plus adaptée. Centralisé à l'échelle nationale et déployé à l'échelle régionale, ce dispositif permettrait une mise en réseau vertueuse des porteurs de projets avec l'écosystème existant de l'ESS et ainsi favoriser dès le démarrage du projet, une mutualisation de moyens (PTCE, groupements d'employeurs, etc.).

Coût direct en moyens publics : 10 millions d'euros.

2 **Constitution d'un fonds de conversion**

La constitution d'un fonds de conversion permettrait d'encourager et d'accompagner la transformation d'entreprises privées lucratives qui le souhaitent vers l'économie sociale et solidaire et ainsi d'accélérer la transition avec un renforcement de l'investissement dans l'ESS et un soutien à l'ingénierie de transformation.

DERRIÈRE CE FONDS DE CONVERSION NOUS PORTONS QUATRE AMBITIONS :

- Celle d'augmenter le financement de l'Économie Sociale et Solidaire que ce soit via l'investissement public mais aussi privé,
- D'accompagner les entreprises qui souhaitent dans le cadre d'une démarche volontaire se transformer en ESS, pour garantir leur durabilité ou encore explorer plus en avant leur responsabilité,
- De relocaliser les entreprises et leurs activités sur le territoire,
- De soutenir, dans le cas de reprise sur cession ou reprise à la barre les porteurs de projets ESS.

L'ESS est d'ailleurs déjà une solution mise en avant dans le cas de reprise par les salariés en SCOP en alternative à une liquidation pure et simple. La Confédération Générale des Scop a constitué un fonds qui permet d'accompagner ces reprises tant sur la dimension d'ingénierie (écriture des statuts, etc.) qu'économique (aide à l'achat du sociétariat, etc.). Ce fonds devra être accompagné par le renforcement d'un véritable droit de préférence des salariés dans les reprises (à la barre ou en cession) : favoriser l'offre ESS quand il y a deux propositions équivalentes pour les reprises à la barre (au même titre que des critères de maintien de l'emploi), ajouter un principe d'information des salariés dans le cadre de la liquidation, renforcer le droit d'information triennale pour en faire un outil de formation à la reprise ou à la création d'entreprise.

Ce fonds de conversion permettrait ainsi de lever les deux principaux freins qui peuvent exister pour des entreprises qui souhaiteraient engager cette transformation, il permettrait à la fois d'aider au transfert de la propriété de l'entreprise (investissement) ainsi que d'aider à la conversion au changement (gouvernance, etc.) via de l'accompagnement en ingénierie. Constitué d'actifs privés et de fonds publics, il permettrait sous forme de prêt, de dispositifs de garantie, d'investissement et/ou de participation en quasi-fonds propres, de constituer un véritable levier de pollinisation de l'économie.



Orienter l'investissement vers l'ESS

L'ESS est une économie prometteuse, performante et stable. Par ses principes de fonctionnement elle garantit que la majorité des excédents soit consacrée au maintien et au développement de l'activité de l'entreprise et limite donc la lucrativité. La durabilité de l'entreprise est ainsi plus longue, et sa performance économique n'est pas altérée, puisqu'au contraire elle protège les emplois locaux et participe à engager des transitions moins coûteuses pour l'environnement et pour la société dans son ensemble. Néanmoins, l'ESS bénéficie peu de l'investissement public et privé, en ce qu'elle est marquée par une performance financière limitée. Cela entraîne une réelle contradiction entre le besoin d'engager une transition profonde de notre société économique, sociale et écologique et la réalité du financement de ces transformations.

CONCRÈTEMENT :

- Augmenter le flux de la finance solidaire, notamment via l'épargne réglementée
- Réguler la finance se disant responsable en dépassant les seuls critères ESG ou ISR, pour fixer un centre de gravité autour de l'ESS. L'avancée à l'échelle européenne d'une taxonomie sociale doit permettre de prendre en compte les spécificités d'organisation apportées par les entreprises de l'ESS
- Mettre en place des principes de type « révision coopérative » permettant de vérifier la conformité des bénéficiaires de l'investissement responsable
- Développer les marchés publics en laissant la possibilité d'attribuer des parts de marchés aux entreprises ESUS
- Intégrer pleinement l'ESS dans les démarches de planification nationale et/ou de développement sectoriel (type plan de relance, etc.)



Soutenir l'innovation sociale

L'innovation technique ou scientifique, celles de la blockchain, du big data ou de la fintech sont particulièrement bien encouragées en France, comme le montre le développement de 25 nouvelles Licornes. On voit ainsi qu'un volontarisme politique fort en matière économique, qui s'est traduit par des investissements conséquents (Bpifrance, CIR) et des politiques publiques adaptées porte immédiatement ses fruits. Un investissement et une reconnaissance de l'innovation sociale permettraient de la développer plus rapidement.

CONCRÈTEMENT :

- Définir fiscalement l'innovation sociale pour rendre opérant le Crédit d'Impôt Recherche lié. L'innovation sociale a été définie par la loi du 31 juillet 2014 et reste en décalage par rapport à la définition fiscale de référence de l'innovation uniquement fondée sur la partie technologique d'une innovation de service. Il est nécessaire d'ajouter une définition fiscale précise de l'innovation sociale, permettant le bénéfice par les entreprises de l'ESS de ce dispositif et l'encouragement par financement indirect au développement de ces actions.
- Une grande partie des entreprises de l'ESS ne sont pas fiscalisées, le financement de l'innovation sociale doit également passer par des dispositifs de soutien en direct. Plusieurs propositions ont été soulevées dans le cadre du Rapport de Jérôme Schatzman en ce sens.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Livre blanc de FAIR

Plaidoyer de la CGSCOP

Rapport de Jérôme Schatzman
sur le financement de
l'innovation sociale

Plaidoyer du Mouvement
Impact France

Pour un pouvoir de vivre du plus grand nombre

NOS RAISONS D'AGIR

ARTICLE 2 • Nous recherchons et affirmons des finalités d'intérêt collectif ou général, une valeur sociale dont les effets sont mesurables sur l'ensemble des parties prenantes, dans les activités de solidarité, d'éducation, de production, de consommation, de distribution, de services ou de financement.

ARTICLE 3 • Par nos initiatives économiques, éducatives, culturelles et participatives, nous soutenons l'émancipation individuelle et collective des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

ARTICLE 4 • Nous faisons le choix du bien-être soutenable et de la dignité humaine, en faisant de la solidarité, de l'engagement social, de la transition écologique et de la démocratie, des composantes essentielles du développement équilibré des entreprises et de leur management. En tant qu'employeurs responsables et engagés nous nous mobilisons pour faire du dialogue social un cadre de leur affirmation au service de la qualité de vie notamment au travail.

LES CHIFFRES CLÉS

1 jeune sur 5

VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

2,7

MILLIONS DE CHÔMEURS
EN FRANCE

65000

POSTES NON POURVUS
DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL A BUT NON
LUCRATIF SELON NEXEM

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Préambule de la Constitution de 1946.

Par sa capacité d'innovation, notamment dans le champ social, les entreprises et organisations de l'ESS expérimentent des solutions à l'échelle territoriale pour participer à l'amélioration du pouvoir de vivre de chacun et chacune. Lutte contre le chômage, insertion par l'emploi, protection des jeunes, formation professionnelle, sont des réalités dans les territoires qu'il s'agit de développer et de renforcer à l'échelle nationale via des politiques publiques ambitieuses.



NOS PROPOSITIONS

1 Libérer le pouvoir d'agir des jeunes

S'il n'est pas de doute possible quant à la volonté et l'exigence d'agir des jeunes sur les sujets structurants de notre société (climat, économie, modèle de développement, etc.) de nombreux freins subsistent. Libérons leur pouvoir d'agir.

Alors qu'un jeune sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, et qu'un quart des personnes vivant dans la rue ont entre 18 et 29 ans, le premier levier est de mettre en protection les jeunes, en leur assurant une protection socio-économique dès les premiers jours de leur majorité.

Alors que le taux de participation bénévole des jeunes Français est parmi les plus élevés d'Europe, et que cet engagement continue de se développer ces 5 dernières années, il s'agit de soutenir cet élan, en favorisant la connaissance des parcours d'engagement, et en garantissant la possibilité de tous de l'expérimenter.

CONCRÈTEMENT :

- Ouvrir l'accès aux minima sociaux, comme le RSA, pour les jeunes
- Favoriser l'autonomie des jeunes en fonction de leur statut (en formation, en activité) par des aides spécifiques, et décorrélée de la situation familiale
- Développer des dispositifs d'accompagnement adaptés (accès au logement, à la santé, etc)
- Améliorer la connaissance des possibilités d'engagement dès l'école
- Soutenir les formes d'engagement dès le plus jeune âge (implication dans les associations, dans les maisons des lycéens, etc.)

2 Pour un réel droit à l'emploi

La Constitution française rappelle, par l'article 5 du préambule de 1946 que : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.* »

Face au chômage de longue durée qui augmente, il n'y a pas de fatalité. Par la coalition entre le service public de l'emploi et les acteurs de l'ESS, via des dispositifs d'insertion par l'emploi et dans l'emploi ou par la création d'entreprises à but d'emploi, il est possible de résoudre la problématique du chômage de longue durée.

CONCRÈTEMENT :

- Développer les dispositifs d'insertion par et pour l'emploi
- S'engager pour une troisième loi visant à garantir les moyens et de pérenniser le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée en permettant à tous les territoires prêts et volontaires de le devenir
- Mettre en place une garantie d'emploi territorialisée pour les personnes privées durablement d'emploi, financée par l'État et pilotée au niveau local permettant de réorienter le coût du chômage et d'activer les dépenses passives du chômage de longue durée vers l'emploi dans l'économie non marchande, les secteurs du « care » et l'économie verte
- Favoriser un emploi stable et de bonne qualité, valorisant de nouvelles compétences

3 **Garantir l'autonomie des personnes fragiles et notamment des plus âgées**

La crise sanitaire a reposé au cœur des questions de notre système de solidarité et de santé l'enjeu du bien vieillir, de l'autonomie et de l'accompagnement des personnes les plus fragiles et notamment les plus âgées.

CONCRÈTEMENT :

- Assurer le financement d'une 5ème branche de la Sécurité sociale pour garantir l'autonomie des personnes fragiles. La cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie a été consacrée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie. Cette avancée, soulignée par les acteurs de l'ESS, doit aujourd'hui être accompagnée des moyens nécessaires lui permettant d'assurer le financement de la perte d'autonomie, et compléter ce socle par une couverture solidaire, généralisée et immédiate. L'élargissement du taux de CSG avec un complément de solution assurantielle pourrait contribuer à ce financement ainsi qu'à son équité quels que soient les départements
- Soutenir le développement des acteurs privés non lucratifs dans le secteur du bien vieillir

4 **Garantir l'accessibilité aux droits pour toutes et tous**

L'observatoire des inégalités rappelle que le non-recours aux droits est source et facteur des inégalités. Ce sont les personnes les plus précaires, pourtant les plus destinataires des aides sociales qui en sont les plus éloignées, car elles cumulent de nombreuses difficultés (risques psycho-social, mauvaise compréhension de l'information, hiérarchie des besoins, complexité administratives, barrières sociales culturelles ou de langue, etc.). Les structures de l'ESS remplissent souvent en parallèle de leurs activités principales un véritable rôle de solidarité, de liant, du dernier kilomètre.

CONCRÈTEMENT :

- Une meilleure lisibilité par la simplification du système d'aide
- Une diminution du fractionnement des aides sociales
- Une reconnaissance et une revalorisation du rôle des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social (qui peinent à recruter)



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les propositions de l'UDES pour un nouveau pacte social

Les propositions de la FEHAP

Les propositions du COORACE

Les propositions de la Fédération des Entreprises d'Insertion

La plateforme de propositions de la Mutualité Française

Livre blanc du collectif national de la parole des chômeurs

Propositions pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes (Conseil Supérieur de l'ESS)

Avis du CESE : Pour un revenu minimum social garanti

Avis du CESE : Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Engager une transition écologique qui soit sociale et solidaire !

NOS RAISONS D'AGIR

ARTICLE 4 • Nous faisons le choix du bien-être soutenable et de la dignité humaine, en faisant de la solidarité, de l'engagement social, de la transition écologique et de la démocratie, des composantes essentielles du développement équilibré des entreprises et de leur management. En tant qu'employeurs responsables et engagés nous nous mobilisons pour faire du dialogue social un cadre de leur affirmation au service de la qualité de vie notamment au travail.

ARTICLE 5 • Nous œuvrons à la transition des modèles et expérimentons des solutions innovantes et performantes sur les territoires pour inventer l'économie de demain, en privilégiant la recherche intentionnelle d'impact de nos activités

ARTICLE 7 • Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la biodiversité.

Engager une transition écologique à l'échelle du pays doit permettre d'améliorer la qualité de vie des concitoyens par une économie plus respectueuse de la biodiversité et du climat, qui limite les pressions exercées sur les matières premières, qui émet moins de déchets et de pollutions, qui garantit une proximité dans ses services et ses actions, qui inclut les enjeux de solidarité dans la conception de ses activités, et qui propose des emplois utiles et qui répondent aux besoins spécifiques de chaque territoire.

La transition écologique ne pourra pas se faire tant que le centre de gravité de l'économie se fondera sur

LES CHIFFRES CLÉS

259⁽¹⁾

PROJETS CITOYENS
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
LABELLISÉS

81⁽²⁾

MILLIONS D'EUROS
DE CAPITAL POUR LA
FONCIÈRE TERRE DE LIENS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

PLUS DE
1/3⁽³⁾

DES STRUCTURES
DE RÉEMPLOI DES BIENS
MÉNAGERS

ET
63%

DE LEURS ETP
SONT ISSUES DE L'ESS

l'enrichissement personnel, la performance financière de court terme et l'excès (production, consommation, etc.). Le respect de principes de sobriété sera la base d'une société moins coûteuse pour les humains et l'environnement.

L'économie sociale et solidaire basée sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial mais aussi l'intérêt collectif nous montre qu'il est tout à fait possible de concilier environnement, utilité sociale et activité économique. Un grand nombre d'initiatives issues de l'ESS ont d'ailleurs été précurseurs et novatrices en matière de transition écologique. Il est donc urgent de créer un cadre réglementaire et économique favorable à leurs actions, et de mettre en place des dispositifs qui permettent de répondre à leurs particularités (accès facilité à la commande publique, accès à des dispositifs fiscaux dédiés, etc.).

NOS PROPOSITIONS

1 **Une agriculture durable, de qualité au service de l'accessibilité et de l'autonomie alimentaire dans les territoires**

Le prochain quinquennat doit permettre d'affirmer le chemin vers un système alimentaire durable et résilient, centré sur la production de ce dont nous avons besoin et le rendre accessible à toutes et à tous. Il interroge notre modèle agricole et notre autonomie. Ce système basé principalement sur l'agriculture biologique est la condition d'une amélioration de la qualité de notre alimentation mais également un pas important vers la préservation de la biodiversité et la protection de nos sols. La logique des circuits de proximité qui rapproche les producteurs des consommateurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la relocalisation de la production agricole sont particulièrement à privilégier.

L'agriculture portée par des structures d'insertion, l'agriculture urbaine, les jardins partagés, le besoin de main d'œuvre parfois hautement qualifiée, les AMAP, les coopératives de production et de distribution alimentaire sont autant de facettes prometteuses permettant de concilier une approche écologique avec une approche solidaire.

CONCRÈTEMENT :

- Pour chaque départ à la retraite d'un agriculteur, assurer un droit de préférence pour la réinstallation d'un agriculteur assumant une démarche responsable et durable. Organiser l'installation des nouveaux paysans par le biais des dispositifs coopératifs et solidaires (couveuses, CIAP, structures d'insertion, etc.)
- Soutenir la production et la gouvernance locales. L'échelle du territoire est souvent le périmètre le plus pertinent pour identifier les besoins et y construire des réponses adaptées. Les projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits en 2014, doivent être généralisés et appuyés fortement en matière de financement sur la base de critères sociétaux (réponse aux besoins d'autonomie alimentaire, d'accessibilité, de création d'emplois, de préservation environnementale et d'inscription dans les schémas de politiques publiques Agenda 21, PCAET, trames vertes et bleues, etc.)
- Adopter une grande loi foncière afin de préserver les terres agricoles, tendre vers le zéro-artificialisation, favoriser l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs, permettre une gouvernance démocratique de la gestion des terres agricoles et favoriser l'agroécologie
- Réengager l'Union Européenne sur le soutien à la conversion à l'agriculture biologique des terres et des pratiques agricoles afin que cela structure les aides de la Politique Agricole Commune, notamment via des dispositifs incitatifs et un soutien en investissement et ingénierie





De la conception à la fin de vie des produits, vers une économie circulaire

Les objectifs en matière de réduction des déchets sont partagés et ambitieux que ce soit à l'échelle internationale, européenne ou encore française. Néanmoins pour les atteindre, la France doit se doter d'un plan d'actions conséquent touchant autant à la conception qu'à la fin de vie de chaque produit.

CONCRÈTEMENT :

- **Engager une réforme en profondeur de la gouvernance des éco-organismes** qui financent en partie le réemploi et le recyclage des produits arrivés en fin de vie à l'aide des éco-contributions payées par les consommateurs à l'achat d'un produit neuf, afin d'y associer d'autres parties prenantes que les seuls metteurs en marché
- **Ouvrir un chantier sur nos infrastructures et l'aménagement du territoire** afin de les rendre compatibles pour une économie circulaire : bornes et camions électriques, zones de stockage logistique permettant la rupture de charge, solutions de logistique du dernier kilomètre en milieu urbain dense, etc.
- **Créer un fonds réemploi pour la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dédiée aux produits et matériaux de construction issus du bâtiment (PMCB)**. Alors que le secteur du bâtiment est l'un des émetteurs principaux de déchets en France avec 46 millions de tonnes de déchets annuels, l'arrêté portant cahier des charges de la filière REP PMCB, issu de la loi AGECE, ne prévoit pas la création d'un fonds réemploi pour cette filière alors que la loi AGECE spécifie de façon générale que tous les metteurs en marché sont tenus de mettre en place un fonds réemploi dès lors qu'il existe des solutions effectives de réemploi pour la filière concernée. Ce fonds réemploi dédié permettra de soutenir les solutions existantes et en développement de réemploi solidaire des matériaux du bâtiment ancrées dans les territoires et de contribuer à l'atteinte de l'objectif global de réemploi de la filière
- **Soutenir financièrement les structures du réemploi des emballages et la création des infrastructures nécessaires aux activités de réemploi**. Stations de lavage industrielles, centres de tri pour le réemploi, adaptation des lignes de conditionnement, mise en place de machines de déconsignation, etc. Réemployer les emballages nécessite de (re)mettre en place des infrastructures coûteuses mais rentables sur le long terme. Par ailleurs, les organisations et entreprises exerçant des activités de réemploi des emballages doivent également être soutenues par des subventions de fonctionnement et/ou des prêts garantis par l'État afin de leur permettre de déployer leurs activités et d'atteindre l'équilibre économique
- **Sensibiliser et encourager les consommateurs**, notamment via des dispositifs incitatifs significatifs, à la pratique de la réparation et faciliter l'accès aux pièces détachées afin d'allonger la durée de vie des produits et de limiter l'achat d'équipements neufs (automobile, électroménager, etc.)



Opérer une transition énergétique basée sur l'efficacité énergétique du bâti et les énergies renouvelables, notamment citoyennes

Les questions énergétiques sont au cœur des problématiques sociétales, que ce soit sur les aspects climatiques avec la place des énergies fossiles dans notre quotidien et leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; sur les aspects ressources du fait de la raréfaction des énergies de stocks (pétrole, gaz, charbon, uranium) ; ou encore sur les aspects de gouvernance entre des modèles centralisés, très capitalistiques et une décentralisation de la production accessible à une réappropriation territoriale et citoyenne.

Pour réaliser une transition énergétique efficace, il est d'abord fondamental de mettre l'accent sur la sobriété énergétique, entendue comme une démarche de modération sur les services rendus par la consommation d'énergie. Ce premier pilier de la transition énergétique va de pair avec l'efficacité énergétique et la rénovation thermique du bâti qui permet à la fois d'améliorer sa performance énergétique, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

20% des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures. Parmi ces 20%, 40% estiment que c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement, et 36% pour des raisons financières (source : Médiateur national de l'énergie, 2021).

En complément des leviers majeurs que constituent la sobriété et l'efficacité énergétiques, il est nécessaire de développer massivement les énergies renouvelables, propres et à même de répondre aux besoins. L'énergie citoyenne et renouvelable permet de mieux associer les citoyens et les collectivités aux projets énergétiques sur leur territoire en mobilisant souvent de l'épargne locale et dans un respect accru de l'environnement et de l'écologie. Les projets citoyens génèrent les retombées économiques locales au moins 2 fois plus importantes que les projets classiques d'énergie renouvelable (source : étude Energie Partagée de décembre 2019).

CONCRÈTEMENT :

- **Créer les conditions d'un débat démocratique sur l'avenir énergétique de la France.** La publication des scénarios prospectifs de RTE, negaWatt et l'ADEME (à horizon 2050), riches d'enseignements et de données chiffrées, permettent d'enrichir le débat sur l'avenir énergétique du pays. Ils donnent la possibilité à davantage de citoyens de se saisir de ces enjeux et il est désormais essentiel que ce sujet, qui concerne tous les Français, donne lieu à un débat démocratique
- **Engager un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments en massifiant les aides à destination des ménages les plus précaires.** Cause de fortes inégalités sociales, la qualité d'isolation des bâtiments a des conséquences directes sur la facture énergétique de la fin du mois, ainsi que sur la consommation énergétique nécessaire pour vivre dans de bonnes conditions. Dans le cadre de ce plan, et afin de laisser une place aux initiatives solidaires et citoyennes, il faudra notamment assurer le soutien de l'État aux pratiques d'auto-réhabilitation menées par les ménages eux-mêmes et pouvant être accompagnées par des structures de l'ESS au niveau local
- **Appuyer le développement des énergies citoyennes et renouvelables.** Les scénarios prospectifs précités le montrent : la question n'est plus de savoir s'il faut développer les énergies renouvelables – qui, quel que soit le scénario étudié, occuperont une place prépondérante dans le mix énergétique de la France – mais bien comment les développer. Les projets de production portés au local par les citoyens et les collectivités, qui essaient depuis de nombreuses années en France et en Europe, permettent de dynamiser les territoires, de répondre à la volonté croissante des citoyens de se réapproprier les questions énergétiques et de créer des solidarités locales. Afin d'accélérer cette dynamique, il est nécessaire que la France renforce les mesures de soutien à ces projets : dispositifs de soutien économique dédiés à ce type de projets et permettant leur développement partout en France, mesures de simplification administrative, réduction des obstacles à l'investissement des collectivités dans les projets locaux d'énergie renouvelable



Positionner le vélo au cœur de la stratégie de mobilité durable

Action phare de la transition écologique, la transition vers une mobilité durable, notamment par l'usage du vélo est à la fois bon pour la santé, contribue significativement à la réduction des émissions de GES, limite la pollution de l'air et les nuisances sonores et dynamise le commerce de proximité. Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique. Il constitue donc un outil clé pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité. En matière d'économie circulaire, le vélo est également exemplaire par son niveau élevé de réparabilité et de réemployabilité qui permettent un allongement de sa durée de vie à plusieurs dizaines

d'années et génèrent un tissu dense d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

Cependant la part des déplacements à vélo en France reste bien trop basse : seulement 3% des déplacements quotidiens, quand c'est 10% des déplacements en Allemagne et 28% aux Pays-Bas. Elle positionne la France au 25^e rang dans l'Union Européenne. Pour tenir les ambitions de l'Accord de Paris, la Stratégie Nationale Bas Carbone fixe pourtant un objectif de 12% de part modale en déplacements courte distance en 2030, et 15% en 2050. Pour être atteint, cet objectif nécessite des mesures supplémentaires à celles déjà prévues.

CONCRÈTEMENT :

- **Création d'une maison du vélo ou atelier vélo pour 50 000 habitants dans l'ensemble du territoire par un accompagnement des porteurs de projets.** Espaces de dialogue et d'accompagnement des cyclistes (sécurité, autoréparation, mise à disposition d'outils, etc.), ces associations contribuent à augmenter le nombre d'utilisateurs du vélo dans une démarche responsable et de lien social
- **Doubler le réseau cyclable français** sur le quinquennat, le rendre attractif, continu et maillé en augmentant le budget d'investissement de l'État d'au moins 2,5 Mds€ sur 5 ans
- **Rendre le forfait mobilité durable obligatoire**, totalement cumulable avec le remboursement des transports en commun et réellement incitatif pour inciter les salariés du secteur privé comme public à venir au travail à vélo
- **Favoriser l'intermodalité entre transports en communs et vélo** avec la création de 200 000 places de stationnement sécurisé pour les vélos supplémentaires dans les gares et pôles de transports
- **Encourager les pratiques de sobriété en matière de mobilité** comme les dispositifs de co-voiturage et d'auto-partage

5 Développer les clauses environnementales de la commande publique

Les acteurs de l'ESS ont porté plusieurs propositions dans le cadre de la loi Climat et résilience visant à faire évoluer les pratiques des marchés publics. Leur ambition est de porter une transition écologique qui soit également solidaire. Plusieurs outils sont déjà en place et qui pourraient être mieux utilisés ou faire l'objet d'un contrôle, voire d'une sanction pour les rendre réellement opérables.

CONCRÈTEMENT :

- Faire respecter l'obligation de publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Accélérer l'application des dispositifs introduits dans la loi Climat et résilience concernant les marchés publics à 2023 plutôt que 2026

La France doit porter à l'échelle européenne un changement de paradigme sur les règles de marchés publics, permettant sur un certain nombre de sujets, et notamment la transition écologique, de réserver des parties de marchés aux entreprises de l'ESS via l'agrément ESUS

POUR ALLER PLUS LOIN :

Plaidoyer d'ESS France et les acteurs de l'ESS pour la loi AGECE

Plaidoyer d'ESS France et les acteurs de l'ESS pour la loi climat et résilience

Plaidoyer d'ESS France pour une transition écologique dans les territoires (p.17)

Les attentes des acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment, ESS France

Carteco, la carte qui recense les acteurs de l'ESS engagés œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires

Faire ensemble pour révolutionner l'agriculture le plaidoyer des CUMA

20 propositions de France Nature Environnement pour 2022 et bien au-delà

Livre Blanc « Faire du Vélo un atout pour la France » de l'Alliance Pour le Vélo, Parlons Vélo

Réparer et préparer maintenant : Pour une économie française circulaire et solidaire : Les entreprises sociales Envie s'adressent aux candidat(e)s aux élections présidentielles de 2022

Rapport de Terre de Liens : Etat des terres Agricoles en France, 2022 : partie recommandation (p.61-67)

Positionnement d'Emmaüs sur l'économie circulaire

Propositions d'Enercoop dans le cadre des élections nationales 2022

En 2022, Votons Vélo, La FUB : 10 propositions pour un quinquennat cyclable

Les Jardins de Cocagne

Note à destination des candidat.e.s à l'élection présidentielle, Le Réseau Consigne

Contribution de L'Heureux Cyclage Plaidoyer Transition Ecologique

Propositions politiques du Coorace

Affirmer la portée européenne et internationale de l'ESS

NOS RAISONS D'AGIR

PRÉAMBULE • Parce qu'elle sait aussi se projeter dans l'avenir et innover, l'ESS doit contribuer de manière renouvelée à l'élaboration de l'intérêt général dans un contexte marqué par l'âge de l'anthropocène, les effets de crises cycliques ou structurelles, les mutations écologiques, économiques et sociales profondes, les fragilités de la démocratie, les bouleversements technologiques et géopolitiques, les transitions démographiques et les insuffisances des politiques publiques.

ARTICLE 7 • Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la biodiversité.

LES CHIFFRES CLÉS

EN EUROPE

2,8
MILLIONS
D'ENTREPRISES ET ORGANISATIONS
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

13,6
MILLIONS
DE SALARIÉS

232
MILLIONS DE MEMBRES
DE COOPÉRATIVES, MUTUELLES,
ORGANISMES PARITAIRES, ASSOCIATIONS,
FONDATIONS

PRÈS DE
83
MILLIONS
DE BÉNÉVOLES

SOIT
25%
DE LA POPULATION
EUROPÉENNE

La Présidence du Conseil de l'Union européenne, intervenue dans la foulée de l'adoption du plan d'action pour l'économie sociale, permet à la France d'occuper une place prépondérante à l'échelle européenne et internationale pour les années à venir. Ce plan d'action, présenté par la Commission en décembre 2021, est le fruit d'une longue mobilisation portée depuis 2014 par Social Economy Europe et ses membres aux côtés des institutions européennes, pour développer l'économie sociale dans toute l'Europe et libérer son potentiel de création d'emplois de qualité et de cohésion sociale.

L'économie sociale, cette économie résiliente et de proximité « du dernier kilomètre des biens et services », est structurante dans les politiques de cohésion sociale et territoriale voire dans certains secteurs industriels. La Commission européenne l'a d'ailleurs reconnue, en mai 2021, comme faisant partie de l'un des 14 écosystèmes industriels pour une relance juste et durable de l'Union européenne.

Pour parvenir à un changement d'échelle nécessaire, il faut permettre à l'économie sociale et solidaire d'être l'outil efficient – décisif – d'une politique de relance européenne/mondiale ambitieuse, partenariale et durable, pour inventer et mettre en œuvre les solutions face à cette pandémie et aux impasses du modèle économique actuel qui ont contribué à ces urgences économiques, écologiques, sociales mondiales, dont les conséquences sont redoutables sur la prospérité de nos sociétés, de nos cohésions sociales voire sur nos démocraties.

Plus globalement, la dynamique d'affirmation de l'ESS se matérialise par la multiplication d'adoption de lois nationales dédiées à l'ESS au Nord comme au Sud. L'arrivée du secrétariat du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux en 2022 ou encore la constitution d'une coalition internationale de l'ESS offre de nouvelles perspectives à l'action internationale de l'ESS venant de France.

NOS PROPOSITIONS

1 Porter au niveau européen une définition de l'économie sociale en droit positif

Ce plan d'action accorde plus qu'une reconnaissance symbolique à l'économie sociale en Europe ; il reconnaît sa légitimité au cœur de l'Europe sociale. Dans le but de créer des conditions propices à son développement en vue d'une meilleure reconnaissance, l'une des actions clefs est la proposition d'une Recommandation en 2023 du Conseil portant sur le développement des conditions-cadres de l'économie sociale dans tous les États-membres.

Bien que cette Recommandation ait toute son importance, elle concerne peu les pays qui se sont dotés, il y a plus de 10 ans pour certains, d'une loi-cadre en faveur de l'économie sociale et solidaire comme l'Espagne, le Portugal ou la France en 2014.

De plus, les ambiguïtés et les insécurités dont l'économie sociale est l'objet dans le droit européen qui ignorent les spécificités de ses modèles freinent et sa reconnaissance et son développement.

La promotion par la France d'une définition en droit positif de l'économie sociale au niveau européen pourrait lever ces freins en s'appuyant sur la base d'un ensemble juridique constitué :

- D'une part des acteurs non-lucratifs et à ce titre ne disposant pas de capital social (qu'ils aient une part d'activité marchande ou non),
- Et d'autre part des entreprises dont l'affectation des excédents de l'activité est encadrée par des règles statutaires et majoritairement dédiée à la pérennité de l'activité, caractérisant ainsi une « lucrativité limitée » dans l'intérêt de leur objet social.

Cette définition donnant sa place aux modèles non-lucratifs comme à lucrativité limitée serait un point d'appui indispensable à une prise en compte stratégique de l'ESS dans tous les domaines d'action et politiques de l'Union Européenne et permettrait d'ouvrir la piste de labels plus exigeants, permettant par exemple une juste prise en compte des spécificités de l'ESS (gouvernance, répartition de la valeur, utilité sociale...) dans le cadre d'une potentielle taxonomie sociale.

2 Obtenir une résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire

L'intérêt au niveau international pour l'économie sociale et solidaire est grandissant ces dernières années ; de nombreux exemples l'attestent comme le rapport de 2020 sur la relance post covid du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) ; l'Action mondiale lancée en 2020 par l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) ou le rapport du Secrétaire général de l'ONU de 2021.

Il est indispensable de poursuivre la promotion de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques au niveau international. L'agenda politique implique la poursuite et l'amplification de la mobilisation collective aux côtés du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, et aux côtés de l'Organisation internationale du travail notamment lors de sa 110e Conférence où est inscrit, pour la première fois, le thème « L'économie

sociale et solidaire au service d'un avenir du travail centré sur l'être humain ». C'est en effet une occasion historique d'élaborer une définition universelle de l'expression « Économie sociale et solidaire », y compris les principes et valeurs qui lui sont associées.

Cette discussion pourrait maintenir l'économie sociale et solidaire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale en 2023 et permettre d'œuvrer pour l'adoption d'une Résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire (sous présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne).

Quoi qu'il en soit, la politique diplomatique de la France devra se caractériser par une participation active à une coalition d'États soutenant l'adoption de cette résolution des Nations Unies.



Intégrer le potentiel de contribution de l'économie sociale et solidaire aux Objectifs de Développement Durable dans la politique diplomatique française

L'économie sociale et solidaire par ses principes et ses valeurs, s'inscrit naturellement dans le cadre du Programme du Développement Durable à l'horizon 2030 pour répondre aux défis auxquels la population mondiale est confrontée comme la pauvreté, les inégalités, la dégradation de l'environnement et du climat, l'accès à une éducation et des soins de qualité ou la préservation de la paix, d'autant plus à l'aune de la pandémie. A moins de dix ans de cette échéance, le constat n'est pas à la hauteur des ambitions portées. La France s'est dotée en 2020, d'une feuille de route pour décliner l'Agenda 2030 afin de renforcer sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Face à l'atteinte de l'État de droit, au recul du multilatéralisme et à l'escalade des clivages territoriaux, le renforcement du rôle des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire pour un développement résilient, juste et inclusif est indispensable. Le socle européen des droits sociaux doit être mis en œuvre à travers le renforcement d'une Europe sociale et durable et d'une gouvernance européenne au service des politiques d'intérêt général, permettant ainsi aux entreprises de l'économie sociale d'agir pleinement aux côtés des institutions européennes.

La pandémie et ses conséquences ont accentué le creusement de trop nombreuses inégalités. Il est important de continuer à sensibiliser et à informer notamment les femmes et les jeunes, davantage touchés, sur le potentiel de l'économie sociale et solidaire en termes d'accès et de création d'emplois de qualité et pérennes, de création de filières d'activités et de métiers d'avenir notamment sur les transitions écologiques et numériques et les possibilités d'entreprendre autrement.

La quête de sens et de l'engagement prégnants notamment chez les jeunes, la recherche des moyens de prévenir la violence et de consolider la paix, la lutte contre la corruption à travers des législations nationales sont autant de réponses apportées par l'économie sociale et solidaire, qui a au cœur de son Adn la démocratie.

Enfin, alors que la France s'est distinguée ces dernières années par l'adoption d'une loi sur le devoir de vigilance, il importe que le potentiel de l'ESS pour concrétiser les objectifs de cette loi soit porté et reconnu, notamment en termes de passage de l'économie formelle à l'économie informelle, de travail décent ou d'accès des femmes à l'initiative économique.



Soutenir le développement de la finance solidaire à l'échelle européenne *(label européen et dispositifs de garanties)*

Les besoins de financement qui ne sont pas couverts sur le marché ont été estimés à 6,7 milliards d'euros pour la période de programmation 2021-2027. L'accès à un financement sur mesure et à un soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire sont primordiaux pour renforcer leurs capacités.

Il est urgent de favoriser l'émergence de fonds d'amorçage des entreprises de l'économie sociale au niveau européen, fonds souvent difficiles à monter et trop peu nombreux pour financer plus largement l'innovation sociale en Europe.

Faute d'éligibilité, les entreprises de l'économie sociale peinent parfois à accéder aux outils de garantie ; outil pourtant le plus efficient en termes d'effet de levier. Le développement et le renforcement de ces outils, au niveau européen, est indispensable.

Les neuf labels de l'économie solidaire qui existent pour le moment dans différents pays européens - comme le label Esus en France - et donnant droit à des aides spécifiques n'ont pas été établis sur des critères communs et ne sont donc pour l'instant pas reconnus d'un État à l'autre. La création d'un label européen pour la finance solidaire comme référentiel exigeant et gage de la qualité « sociale » des produits financiers proposés permettrait leur développement à l'échelle européenne.

La partie du fonds INVEST EU dédié à l'ESS devra être mis au service de la concrétisation de son potentiel, notamment dans les transitions écologiques, territoriales, démographiques et numériques. Pour ce faire, et afin de pallier les difficultés d'accès au capital des entreprises de l'ESS, il importera qu'il prenne en compte les spécificités de ces modèles, et tout particulièrement la priorité accordée à leurs contributions au bien-être des populations sur la lucrativité des apports financiers.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Livre blanc de FAIR

Le site de Social Economy Europe



ESS FRANCE

www.ess-france.org



@ESS_France



Plaidoyer d'ESS France



CONTACT

Marthe Corpet

m.corpet@ess-france.org

07 64 50 96 53

PRESSE

Constance Baudry

constance.baudry@agence-constance.fr

06 82 43 69 62

